



Pôle Loire-Chézine

Décision n°2022-1444

**Objet : SAINT-HERBLAIN – Aménagement des abords et accès au bâtiment de la MDPH -
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique**

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2021-133 du Bureau en date du 26 novembre 2021, approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des abords et accès au bâtiment de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap,

Considérant que l'actuelle MDPH est installée Route de Vannes à Orvault. Elle va être déplacée à Saint-Herblain, rue Jacques Cartier et avenue du Saint-Laurent aux abords de la station tramway « Tourmaline », dans le secteur d'Atlantis. L'ouverture de ces nouveaux locaux est prévue en avril/mai 2023. Les usagers de ce futur équipement sont concertés sur la conception du projet afin d'offrir un cheminement exemplaire. Les voies actuelles entre l'accès du bâtiment de la MDPH et la station Tourmaline ne permettent pas de recevoir ce flux nouveau de piétons du fait de leur conception et de leur état. Elles doivent donc être aménagées pour assurer leur accessibilité. Les travaux à réaliser consistent notamment à remettre aux normes les passages piétons, à modifier les traversées et les cheminements en largeur et en nivellement, à créer une offre de stationnement adaptée et à installer des moyens de guidage au sol ou en panneaux,

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention plafonnée de 155 000 € (soit 50 % du montant HT des travaux), auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,

Décide

**Article 1 : Opération d'aménagement des abords et accès au bâtiment de la MDPH sur la commune de Saint-Herblain - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique –
Montant de la subvention : plafonnée de 155 000 € (soit 50 % du montant HT des travaux).**

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221219-2022_1444DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **19 DEC. 2022**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221219-2022_1444DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022